Légifrance : des nouveaux liens pour élargir l'accès au droit

Publié le 28 février 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Légifrance, le site officiel du droit français, vient de déployer une nouvelle version. Les dernières évolutions permettent de faciliter la recherche des usagers dans les différents textes réglementaires et de compléter leurs connaissances grâce à de nouveaux liens placés au sein des textes.



Image 1Crédits: DILA

Le site Légifrance a récemment déployé une nouvelle version proposant 4 évolutions importantes et de nombreux correctifs. Vous pouvez dès à présent explorer ces fonctionnalités destinées à améliorer la navigation et les recherches au sein des textes.

L'objectif premier du site étant de faciliter l'accès au droit, cette version met l'accent sur le soutien aux non-professionnels du droit :

- Un **onglet « informations pratiques »** est intégré dans certains textes. Ces espaces proposent des liens directs vers les fiches de *Service-Public.fr* et permettent aux utilisateurs d'accéder à des informations complémentaires relatives au sujet qui les intéresse ;
- Un lien spécifique a été ajouté pour les textes publiés au *Journal officiel*. En un clic, les utilisateurs peuvent désormais accéder directement au contenu du texte dans sa **version consolidée**, ce qui facilite la consultation des lois en vigueur.

Pour simplifier la recherche avancée et la construction des recherches, différentes options ont été réagencées.

Enfin, pour une meilleure lisibilité, l'étoile (*) qui apparaissait dans la colonne de gauche lors de la recherche, lorsque l'ensemble du fonds était affiché, a été supprimée. Au-delà de ces améliorations, le site décline une cinquantaine de correctifs ainsi que des optimisations d'accessibilité.

Retrouvez également les vidéos « cas d'usages ». Ces tutoriels vous guident pas à pas dans vos recherches sur le site Légifrance, que ce soit sur des textes législatifs ou réglementaires, des codes, des jurisprudences, des textes européens ou internationaux, un accord d'entreprise ou encore une convention collective.